



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant les projets de règlement 761-21 et 765-21)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le lundi 13 décembre 2021, les premiers projets de règlement suivants :

- **Règlement 761-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de permettre spécifiquement l'usage d'usine de béton bitumineux mobile dans la zone EX-7*

Ce règlement vise à modifier la grille des spécifications afin d'y ajouter l'usage d'usine de béton bitumineux mobile dans la zone extractive EX-7.

- **Règlement 765-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de créer la zone RR-30 à même une portion de la zone RU-22 (rue des Hirondelles) et la zone CO-14 à même la zone RR-4 dans le secteur de la baie Vachon (lac Sept-Îles)*

Ce règlement vise de créer une nouvelle zone résidentielle rurale RR-30 à même une partie de la zone RU-22, dans le secteur du Grand Rang et de la rue des Hirondelles et de créer une nouvelle zone de conservation CO-14 à même une partie de la zone RR-4, dans le secteur de la baie Vachon, au lac Sept-Îles.

Consultation

Les projets de règlement 761-21 et 765-21 sont soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ces projets de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 14 décembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA